

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2024 / 056

CONTRAT D'ENTRETIEN DES HORLOGES, PARATONNERRES ET CLOCHE

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 4° ;

VU le code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 ;

VU la délibération n° 2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un contrat d'entretien sur les horloges (écoles Paul Bert et Jean Macé, Beffroi, Eglise Sainte-Marie), paratonnerres (Hôtel de Ville, Château Philipson, Salle Neff, Eglise Sainte-Marie, Beffroi) et cloche (Eglise Sainte-Marie) des bâtiments de la ville ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société MAMIAS spécialisée dans l'entretien de ces équipements ;

DÉCIDE

✍ **ARTICLE 1 : DE SIGNER** l'offre de la société MAMIAS, sise 16 rue de derrière la Montagne, 77500 CHELLES ;

✍ **ARTICLE 2 : DE DIRE** que le montant annuel de l'entretien s'élève à 1 890€ HT (mille huit cent quatre-vingt-dix euros hors taxes) et à 2 268€ TTC (deux mille deux cent soixante-huit euros toutes taxes comprises) ;

✍ **ARTICLE 3 : DE DIRE** que ce contrat prend effet à compter du 01/01/2024 pour une durée de 4 ans maximum.

✍ **ARTICLE 4 : DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

Eaubonne, le 14 FEV. 2024

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN

Cheffe Secrétariat Général

☐ Karima BENTOUT

DGA Ressources

☐ Arnaud AGNONA

Directeur DAGAJ

☐ Michel COLL

DGA Anim. Terr. & Sces Personne

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville

1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240214-DEC2024-056-AU
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire